

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 720

7 avril 2010

SOMMAIRE

A H Luxco 2 S.à r.l.	34558	Mould Fin S.A.	34560
Arctos S.A.	34521	Navarez S.A., SPF	34515
Audubon Europe S.à r.l.	34558	New Age S.A.	34539
AutInvest S.A.	34520	NG Luxembourg S.A.	34522
Bilfinger Berger Projects S.à r.l.	34547	Nordson S.à r.l.	34514
BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS ...	34560	OCM Luxembourg JD Herkules Invest- ments S.à r.l.	34535
Campus Marum S.A.	34558	Parfume S.A.	34524
Campus Marum S.A.	34558	Parlesse Investments S.à r.l.	34548
Canaletto S.A.	34544	Pavo S.A.	34527
Cerise S.A.	34540	Pinna Nobilis S.A.	34527
Clavadel Finance S.A.	34560	Quinlan Private Develon II Holdings S.à r.l.	34516
Cofis Luxembourg S.A.	34535	Raya S.A.	34528
Compagnie Financière Roger Zannier ...	34514	Repeg Holdings Lux, Sàrl	34559
Crasin S.A.	34520	Repeg Holdings Lux, Sàrl	34559
EATG Sàrl	34534	SCC Holding S.A.	34532
ECC Investissement SA	34541	Sella Bank Luxembourg S.A.	34538
Euron S.A.	34515	Sella Bank Luxembourg S.A.	34539
Europe Assets Luxembourg S.A.	34522	Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l.	34548
F.I.B.M. S.A.	34523	Sif S.A.	34533
Fifteen S.A.	34522	Signum Holdings 1 S.à r.l.	34514
Financière Immobilière de Développe- ment Européen S.A.	34547	Signum Holdings 1 S.à r.l.	34551
Gironia S.A.	34528	Tanaform S.A.	34559
G.O. II - Luxembourg One S.à r.l.	34559	Tanaform S.A.	34559
J. Chahine Capital	34551	Thaddeus et Cie Holding S.A.	34544
K-FÉE	34525	Tribel S.A.	34533
Libelle S.A.	34524	Valletta S.A.	34533
Little Bridge S.A.	34540	Viavia Holding S.à r.l.	34545
Lombard Odier Darier Hentsch Selection	34551	Viavia S.à r.l. - SPF	34545
Lusol S.A.	34519	White Seagull S.A.	34534
Lux Star International S.à r.l.	34514	Windermere IX CMBS (Multifamily) S.A.	34550
Mase S.A.	34539	Yakima S.A.	34520
Meralux S.à r.l.	34515	Yakima S.A.	34545
Metallum Holding S.A.	34521	Yakima S.A.	34544
Micfin S.A.	34515		
ML Poivre Real Estate 1	34521		

Nordson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.425.

Il résulte des décisions de l'Associé unique du 1^{er} décembre 2009 au siège social de la société Nordson S.à r.l. (société à responsabilité limitée) (ci-dessous appelé "la Société") de rayer un gérant et de nommer un gérant de la Société. La Société aura les caractéristiques suivantes:

1) Il est décidé d'accepter la démission de Mr Michaël Groos, né le 19 juillet 1951 à Wuppertal en Allemagne, comme gérant de catégorie C.

2) Il est également décidé d'accepter la nomination de Mr Axel Jochen Wenz, né le 22 juin 1953 à Zell/Mosel en Allemagne avec adresse professionnelle au 42-44 Heinrich-Hertz-Strasse, G-40699 Erkrath, Allemagne pour une durée indéterminée, comme gérant de catégorie C.

Signature.

Référence de publication: 2010032198/16.

(100030405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signum Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.057.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale générale ordinaire du 25 février 2010:

- Mme Rachel Aguirre, dont l'adresse professionnelle est 2 boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg est nommée gérante de la société en remplacement du gérant démissionnaire, Mr Rolf Caspers avec effet du 25 février 2010.

- Le mandat du nouveau gérant prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes de 2010.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010032199/16.

(100030442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Lux Star International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.494.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010032514/10.

(100029999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Compagnie Financière Roger Zannier, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.554.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010032515/11.

(100029990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Euron S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.356.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société EURON S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032203/23.

(100030273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Navarez S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.647.

Le bilan au 30.09.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032991/10.

(100030786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Micfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.153.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032992/10.

(100030693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Meralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 120.984.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 30/11/2009.

Référence de publication: 2010032993/10.

(100031036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Quinlan Private Develon II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.947.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December,

Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Quinlan Private Develon II Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 140.947 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on August 1st, 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 2173 of September 6, 2008.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Quinlan Private Develon II Client Holdings S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under number B 140.946 (the "Sole Partner"), represented by Mrs Rachel Uhl, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 25 000 (twenty-five thousand euros) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the balance sheet and the profit and loss account of the Company dated December 18, 2009 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Catherine Baudhuin, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Anne Wertz, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pierre Feltgen, manager A, residing professionally at 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Matthew Fleming, manager A, residing professionally at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;
- Bruno Bagnouls, manager B, who resigned from his mandate of manager on December 11, 2009;
- Annie Frenot, manager B, who resigned from her mandate of manager on June 29, 2009;
- Ronan O'Donoghue, manager A, who resigned from his mandate of manager on September 29, 2009;

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger., notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Quinlan Private Develon II Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.947 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, instrumentant en date du 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 6 septembre 2008, numéro 2173.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Quinlan Private Develon II Client Holdings S.à r.l." une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.946 (" l'Associé Unique"), représenté par Mme Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg, dûment autorisée à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution.

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution.

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 25 000 (vingt-cinq mille euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique approuve le bilan et le compte de résultat de la Société du 18 décembre 2009 ci-joint en annexe A ("Annexe A") et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution.

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
- (iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution.

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Catherine Baudhuin, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Anne Wertz, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pierre Felgen, gérant A, avec adresse professionnelle au 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Matthew Fleming, gérant A, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;

- Bruno Bagnouls, gérant B qui a démissionné de son mandat de gérant le 11 décembre 2009;
- Annie Frenot, gérante B qui a démissionné de son mandat de gérante le 29 juin 2009;
- Ronan O'Donoghue, gérant A, qui a démissionné de son mandat de gérant le 29 septembre 2009.

Sixième résolution.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ deux mille euros.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56061. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 11 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010033404/179.

(100032065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Lusol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.470.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Davide MURARI, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur et du Président du Conseil d'Administration prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société LUSOL S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010032228/26.

(100030250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Yakima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.099.

—
Rectificatif du dépôt du 31 juillet 2009 (No L090118951)

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010032499/13.

(100029848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Crasin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.216.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société CRASIN S.A.
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010032232/23.

(100030236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

AutInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 123.194.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société AUTINVEST S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour AUTINVEST S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010032200/17.

(100030462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

ML Poivre Real Estate 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.481.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

ML Poivre Real Estate 1
Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2010032594/14.

(100029718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Metallum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.635.

Par décision du Conseil d'administration du 10 février 2010, CAPETOWN S.A., Administrateur de classe B, R.C.S. Luxembourg B-125611, 40, boulevard Joseph II, L -1840 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société METALLUM HOLDING S.A.: Monsieur Denis FERON, 19 rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Roger EHLER

Luxembourg, le 23 février 2010.

Pour METALLUM HOLDING S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010032201/17.

(100030469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Arctos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.808.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société ARCTOS S.A.
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032202/23.

(100030279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.221.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

NG Luxembourg S.A.

Christopher Paul Jenner

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010032596/14.

(100029715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Europe Assets Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.692.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032204/23.

(100030268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Fifteen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.817.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.
Pour la société FIFTEEN S.A.
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032205/23.

(100030263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

F.I.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.615.

L'an deux mille dix, le neuf février,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding F.I.B.M. S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.615, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 489 du 27 octobre 1992.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 16 juillet 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 172 du 31 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Coralie Czerwinski, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier du Bouëxic de Pinieux, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour

1° Mise en liquidation de la société.

2° Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, C. CZERWINSKI, O. DU BOUËXIC DE PINIEUX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2010. LAC / 2010 / 6620. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010032708/62.

(100031110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Libelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.201.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société LIBELLE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032206/23.

(100030248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Parfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.817.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société PARFUME S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032207/23.

(100030242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

K-FÉE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 13, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 151.547.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Sébastien FRANÇOIS, technicien, demeurant 2 rue Alfred Mezieres, F-54400 Longwy (France); et son épouse

2) Madame Peggy DROUHARD, serveuse, demeurant 2 rue Alfred Mezieres, F-54400 Longwy (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "K-FÉE", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons non alcooliques avec petite restauration.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle, pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la seule signature du gérant technique.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Sébastien FRANÇOIS	80
2) Peggy DROUHARD	20
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1424 Luxembourg, 13, Rue Duchscher.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Peggy DROUHARD, née à F-Thionville (France) le 16 janvier 1974, demeurant à F-54400 Longwy (France), 2 rue Alfred Mezieres, gérante technique, laquelle peut engager la société par sa seule signature, et
 - Monsieur Sébastien FRANCOIS, né à Metz (France) le 28 juin 1976, demeurant à F-54400 Longwy (France), 2 rue Alfred Mezieres, gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, Notaire.

Signé: S. FRANCOIS, P. DROUHARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 février 2010. Relation LAC/2010/7707. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 FEV 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010032829/116.

(100030634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pavo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.623.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société PAVO S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032208/23.

(100030238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pinna Nobilis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.625.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société PINNA NOBILIS S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032209/23.

(100030228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Raya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.091.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2010. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société RAYA S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032210/23.

(100030225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Gironia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.552.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux février.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné,
a comparu:

Monsieur Martino CUTILLO, demeurant à I-00141 Rome (Italie), Via Val Trompia, 124;

ici représenté par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "GIRONIA S.A."

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cents dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout

membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures en 2011.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euro.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire la totalité des 310 (Trois cent dix) actions et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (Trente et un

mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à UN et celui des commissaires à UN.

2.- Est nommé administrateur:

Monsieur Martino CUTILLO, né le 03 juillet 1974 à I-82100 Benevento (Italie), demeurant à I-00141 Rome (Italie). Via Val Trompia, 124;

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à R.L., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

4.- Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. CUTILLO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 février 2010. Relation LAC/2010/8169. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, aux fins de publication au Mémorial C, Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010032825/201.

(100030775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

SCC Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.058.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société SCC HOLDING S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032211/23.

(100030218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Sif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.903.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société SIF S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032212/23.

(100030211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Tribel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.793.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2013. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société TRIBEL S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032213/23.

(100030208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Valletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.017.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société VALLETTA S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032214/23.

(100030197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 108.848,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.092.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises en date du 21 décembre 2009

L'Associé unique de EATG SARL (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction de gérant et ce avec effet au 09 octobre 2009;
- de nommer Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gérant, avec effet au 09 octobre 2009 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2010033284/16.

(100030994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

White Seagull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.733.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société WHITE SEAGULL S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032215/23.

(100030186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Cofis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.695.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Davide MURARI employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur et du Président du Conseil d'Administration prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société COFIS LUXEMBOURG S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032216/25.

(100030179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.515.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of February.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 149.515 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 17, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2453 of December 18, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified pursuant to a deed of same notary on January 26, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.551 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
 1. Amendment to article 3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

2. Miscellaneous.

- III. That the Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may acquire, in particular, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.515 (la Société), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2453 du 18 décembre 2009,

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 3 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

2. Divers.

III. L'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.200,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8199. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032807/168.

(100030724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Sella Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.213.

— RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenu en date du 1^{er} avril 2009, que l'Assemblée a pris, entre autre, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler pour une durée indéterminée le mandat de Monsieur Stéphane BOSI, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Directeur Général à la gestion journalière de la Banque.

CET EXTRAIT RECTIFICATIF ANNULE ET REMPLACE L'EXTRAIT DÉPOSÉ AU REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS LE 30/11/2009 SOUS RÉFÉRENCE N°L090183109.05

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour extrait conforme

Sella Bank Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032226/22.

(100030270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Sella Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.213.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration de Sella Bank Luxembourg S.A., lors de la séance du 11 mars 2008, que M. Sergio VANDI, co-directeur général de la Banque, ayant son adresse professionnelle au 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, s'est vu conférer les pouvoirs de gestion journalière.

CET EXTRAIT RECTIFICATIF ANNULE ET REMPLACE L'EXTRAIT DÉPOSÉ AU REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS LE 25/06/2008 SOUS RÉFÉRENCE N° L080090392.05

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour extrait conforme

Sella Bank Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032227/19.

(100030264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Mase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.382.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société MASE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032229/23.

(100030246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

New Age S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.694.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010032603/12.

(100029822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Little Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.381.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant Professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2010. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société LITTLE BRIDGE S.A.
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010032230/23.

(100030243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Cerise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 128.996.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration, Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2010. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société CERISE S.A.
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010032231/24.

(100030241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

ECC Investissement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.558.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Casinet SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par son administrateur unique Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „ECC Investissement SA”.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à un (1), et celui des Commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur:

Monsieur François GEORGES, Expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, résidant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes:

La société "audit.lu", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B113620.

4. Les mandats d'administrateur et de commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Georges, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. LAC/2010/8693. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032812/169.

(100030893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Canaletto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.016.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société CANALETTO S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010032233/23.

(100030230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Yakima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.099.

Rectificatif du dépôt du 31 juillet 2009 (No L090118949)

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010032500/13.

(100029850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Thaddeus et Cie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 47.625.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010032926/9.

(100031080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Yakima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2010032504/13.

(100029851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

**Viavia S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Viavia Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 100.403.

L'an deux mille dix,

le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- La société "SELINE FINANCE LIMITED", une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social 122-126 Tooley Street, SE1 2TU, Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par:

Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, gérant de société, demeurant au 28 rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf,

en vertu d'une procuration générale lui donnée à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009; cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par toutes les parties comparantes à cet acte et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

2.- La société "SELINE MANAGEMENT LIMITED", une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social 122-126 Tooley Street, SE1 2TU, Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par:

Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, prénommé,

en vertu de la même susdite procuration générale du 1^{er} juillet 2009.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est précisé ci-avant, et agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société:

"VIAVIA HOLDING S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège jusqu'à ce jour au 60 Grand-rue, L-1660 Luxembourg, constituée, avec un capital social de CINQUANTE MILLE DOLLARS US (50.000,- USD) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ CENTS DOLLARS US (500,- USD) chacune, suivant acte notarié dressé en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 619 du 16 juin 2004 et page 29685 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 100 403 et dont les statuts n'ont pas subi des modifications jusqu'à la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire,

ont requis le notaire instrumentant de documenter les cessions de parts sociales plus amplement spécifiées ci-après:

Cessions de parts sociales

1.- L'associé, la société "SELINE FINANCE LIMITED", par sa représentante susnommée, a déclaré céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société "VIAVIA HOLDING S.à r.l.", soit les quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales, d'une valeur nominale de CINQ CENTS DOLLARS US (500,- USD) chacune, à:

la société "MADDOX INTERNATIONAL S.A.", une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Panama-City, Plaza 2000 Building, 10th floor, 50th Street, Panama, République du Panama,

représentée aux fins des présentes par:

Madame Ruth DONKERSLOOT, employée privée, avec adresse professionnelle au 2 rue Pietzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale lui donnée à lui donnée à Panama-City (République du Panama), le 12 juin 2009, une copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par toutes les personnes comparantes à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

pour le prix de la valeur nominale de chaque part sociale cédée, soit la somme de quarante-neuf mille cinq cents dollars US (49.500,- USD), que la représentante de la partie cédante déclare avoir reçu avant la passation des présentes et hors présence du notaire instrumentant, ce dont quittance.

2.- L'associé, la société "SELINE MANAGEMENT LIMITED", par sa représentante susnommée, a déclaré céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société "VIAVIA HOLDING S.à r.l.", soit une (1) part sociale, d'une valeur nominale de CINQ CENTS DOLLARS US (500,- USD), à:

la société "SEEDS INTERNATIONAL CORPORATION", une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Panama-City, Plaza 2000 Building, 10th floor, 50th Street, Panama, République du Panama,

ici représentée par:

Madame Catherine DAINE, expert comptable, avec adresse professionnelle au 2 rue Pietzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale lui donnée à lui donnée à Panama-City (République du Panama), le 12 juin 2009, une copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par toutes les personnes comparantes à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

pour le prix de la valeur nominale de la part sociale cédée, soit la somme de cinq cents dollars US (500.- USD), que la représentante de la partie cédante déclare avoir reçu avant la passation des présentes et hors présence du notaire instrumentant, ce dont quittance.

Ensuite Monsieur Jan Herman van Leuvenheim, ici personnellement présent, agissant en sa qualité de gérant unique de la prédite Société, déclare accepter au nom et pour compte de la Société, lesdites cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces cessions de parts sociales se trouvant ainsi réalisées et acceptées de part et d'autre, les deux (2) seuls et nouveaux associés, les sociétés "MADDOX INTERNATIONAL S.A." et "SEEDS INTERNATIONAL CORPORATION", se sont réunis à leur tour en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de transférer, avec effet à ce jour, 19 janvier 2010, le siège social statutaire et administratif de la Société du 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg vers 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et a décidé, afin de refléter ledit transfert de siège social, de modifier l'article TROIS (3), premier alinéa des statuts de la Société, comme suit:

Art. 3. (premier alinéa). "Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier, avec effet immédiat, le statut fiscal de la Société encore actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre à l'avenir la Société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

A cet effet, il est décidé de modifier intégralement son objet social, ce qui induit également une modification de l'article PREMIER (1er) des statuts de la Société, pour lui donner, à partir de ce jour, la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. "La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre de garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Troisième résolution

En conséquence directe de l'adoption par la Société de son nouvel objet social (SPF), l'Assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de "VIAVIA HOLDING S.à r.l." en "VIAVIA S.à r.l. - SPF" et a décidé la modification afférente de l'article DEUX (2) des statuts de la Société, comme suit:

Art. 2. "La société prend la dénomination de "VIAVIA S.à r.l. - SPF", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article DIX-SEPT (17) des statuts de la Société faisant référence à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale (SPF), de sorte que cet article DIX-SEPT (17) aura dorénavant le nouveau libellé suivant:

Art. 17. "La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Jan Herman van Leuvenheim de son mandat de gérant unique de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat de gérant jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

Sixième résolution

Afin de remplir le poste de gérant devenu vacant, suite à cette démission, l'Assemblée a décidé de nommer aux fonctions de nouveau gérant unique de la Société, pour une durée illimitée:

la société "Mysama S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social au 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 147 046).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.H. VAN LEUVENHEIM, R. DONKERSLOOT, C. DAINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 janvier 2010. Relation: EAC/2010/808. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010032784/126.

(100030845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Bilfinger Berger Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032511/11.

(100029868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Financière Immobilière de Développement Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.198.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010032516/11.

(100029988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Shine Luxembourg Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.461.

—
EXTRAIT

Les associés ont pris les résolutions suivantes, en date du 26 février 2010:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, de son mandat de gérant de catégorie B, a été acceptée avec effet immédiat.
2. Subséquemment, la personne suivante a été nommée gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

Monsieur Benoît Bauduin, né à Messancy, Belgique, le 31 mars 1976, avec adresse au 23, rue la Croix, B-6747 Châtillon, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010033282/19.

(100031235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Parlesse Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.367.

—
In the year two thousand and ten, on the second day of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company Galway Limited, with its registered office at 4, V. Dimech Street, Floriana, FRN 1504, Malta, and registered with the Companies Register of Malta under number C 48186,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy initialled "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "PARLESSE INVESTMENTS S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 150.367, incorporated by deed of the undersigned notary on December 10, 2009, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of one million twenty one thousand three hundred and sixty Euro (EUR 1,021,360) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) to one million thirty three thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 1,033,860) by the issue of one hundred two thousand one hundred and thirty six (102,136) new sharequotas with a nominal value of ten Euro (EUR 10) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

Subscription of all the one hundred two thousand one hundred and thirty six (102,136) new sharequotas by the sole shareholder, the company Galway Limited, pre-named, and full payment of said sharequotas by contribution in kind of one thousand and eight hundred (1,800) shares representing one hundred percent (100%) of the capital of Parma Investments B.V., a company having its registered office in The Netherlands, 1076 EE Amsterdam, Fred. Roeskestraat 123, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34177819, estimated at one million twenty one thousand three hundred and sixty Euro (EUR 1,021,360).

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company PARLESSE INVESTMENTS S.à r.l., pre-named, on January 20, 2010, wherein the contribution in kind of the shares of the company Parma Investments B.V., pre-named, has been valued.

The report, after having been initialled "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The subscriber, acting through its duly appointed attorney declares that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that it subsists no impediments to the free transferability of its contribution to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the company.

Proof of the legal ownership of the contribution has been given to the Company.

The subscriber states together with the company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the company of the contribution.

The subscriber is represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6, first paragraph.** The corporate capital is set at one million thirty three thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 1,033,860) divided into one hundred three thousand three hundred and eighty six (103,386) sharequotas of ten Euro (EUR 10) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at two thousand one hundred euro (€ 2,100).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société Galway Limited, avec siège à 4, V. Dimech Street, Floriana, FRN 1504, Malte, et enregistrée au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 48186,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "PARLESSE INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 150.367, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 10 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million vingt et un mille trois cent soixante Euros (EUR 1.021.360) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à un million trente-trois mille huit cent soixante Euros (EUR 1.033.860) par l'émission de cent deux mille cent trente-six (102.136) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Souscription de la totalité des cent deux mille cent trente-six (102.136) parts sociales nouvelles par l'associée unique, la société Galway Limited, prénommée, et libération intégrale desdites parts sociales par l'apport en nature de mille huit

cents (1.800) parts sociales représentant cent pourcent (100%) du capital de Parma Investments B.V., une société avec siège aux Pays-Bas, 1076 EE Amsterdam, Fred. Roeskestraat 123, enregistrée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177819, estimées à un million vingt et un mille trois cent soixante Euros (EUR 1.021.360).

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée PARLESSE INVESTMENTS S.à r.l. le 20 janvier 2010, par lequel l'apport en nature des parts de la société Parma Investments B.V., pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La souscriptrice, agissant par son mandataire prémentionné, déclare que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son apport à la société.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée à la Société.

La souscriptrice reconnaît ensemble avec la société qu'elles accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable de l'apport à la société.

La souscriptrice est représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6, premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million trente-trois mille huit cent soixante Euros (EUR 1.033.860) représenté par cent trois mille trois cent quatre-vingt-six (103.386) parts sociales de dix Euros (EUR 10) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de deux mille cent euros (€ 2.100).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 février 2010. Relation: EAC/2010/1454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010032802/127.

(100030683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Windermere IX CMBS (Multifamily) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.575.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010032518/13.

(100029982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Lombard Odier Darier Hentsch Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 71.379.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032519/10.

(100029979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signum Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 119.057.

Le bilan au 31 août 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010032597/10.

(100029825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

J. Chahine Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.623.

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "J. Chahine Capital", (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 43, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.623, constituée originairement sous la dénomination de "DIGITAL CONSULTING", suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 27 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 668 du 30 juin 2004, page 32023.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 janvier 2008, lequel acte modificatif des statuts fut publié au Mémorial le 22 avril 2008 sous le numéro 985 et page 47277.

La séance est déclarée ouverte avec Monsieur Jacques CHAHINE, directeur de société, demeurant à Strassen, en tant que Président.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Henryka HERRMANN, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur François GARCIN, directeur général, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

- tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'Assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte;

- il apparaît de la liste de présence mentionnée ci-avant, que toutes les dix mille (10'000) actions sans désignation de valeur nominale et représentant l'intégralité du capital à hauteur de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) sont toutes présentes ou représentées à la présente Assemblée;

- la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation à la convocation préalable à l'assemblée générale extraordinaire;
- 2.- Transformation de la société actuelle en Société de Gestion conforme au Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002, de sorte que son objet social aura dorénavant le nouveau libellé suivant:

"La société a pour objet principal la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers incluant principalement la gestion collective de portefeuille, c'est-à-dire la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif, au sens du Chapitre 13 de la loi luxembourgeoise modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (ci-après "la Loi de 2002").

La société a également pour objet la gestion de portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de pension, sur une base discrétionnaire et individualisée en vertu d'un mandat donné par les investisseurs.

La société pourra également prêter des services auxiliaires de conseil en investissements.

La société pourra exercer toutes les activités et accomplir toutes opérations, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation, en respectant toutefois la réglementation applicable";

3.- Augmentations de capital social par (i) incorporation des réserves disponibles à concurrence de 300.000,00 euros afin de porter le capital social souscrit de la société de son montant actuel de 31.000,00 euros à un montant de 331.000,00 euros sans création ni émission d'actions nouvelles mais par simple augmentation du pair comptable de chaque action émise par la société de 3,10 euros à 33,10 euros et (ii) apport en numéraire de la somme de 2.169.000,00 euros, par émission de 65.529 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale; acceptation de la souscription de ces nouvelles actions suivant la liste détaillée des souscripteurs ci-jointe et acceptation de la libération intégrale en numéraire par les mêmes souscripteurs, ensemble avec paiement d'une prime d'émission totale de 9,90 euros, de telle sorte que le capital social soit porté de 331.000,000 euros à 2.500.000 euros, représenté par 75.529 actions suivies d'une réduction et d'échange du nombre d'actions de telle sorte que le capital social soit finalement représenté par 25.000 actions au total;

4.- Refonte complète des statuts pour les mettre inter alia en conformité avec les points 2. et 3. de l'ordre du jour;

5.- Nomination de PricewaterhouseCoopers Luxembourg en qualité de Réviseur d'entreprises pour une durée d'une année;

6.- Ratification de la cooptation de Monsieur Julien Bernier, en qualité d'administrateur, suite à la démission de Madame Henryka Herrmann;

7. Election de Monsieur François Garcin, demeurant 30, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en qualité d'administrateur et fixation de la durée de son mandat.

Après avoir dûment examiné chaque élément à l'ordre du jour, l'Assemblée requiert le notaire instrumentant d'acter à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'intégralité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, la même Assemblée DECIDE de renoncer aux formalités de convocation, requises par la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution:

L'Assemblée a DÉCIDÉ d'approuver, avec effet immédiat, la transformation de la Société en Société de Gestion conforme au Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002, de telle sorte que son objet social aura dorénavant le nouveau libellé suivant:

"La Société a pour objet principal la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers incluant principalement la gestion collective de portefeuille, c'est-à-dire la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif, au sens du Chapitre 13 de la loi luxembourgeoise modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (ci-après "la Loi de 2002").

La Société a également pour objet la gestion de portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de pension, sur une base discrétionnaire et individualisée en vertu d'un mandat donné par les investisseurs.

La Société pourra également prêter des services auxiliaires de conseil en investissements.

La Société pourra exercer toutes les activités et accomplir toutes opérations, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation, en respectant toutefois la réglementation applicable."

Troisième résolution:

L'Assemblée a DÉCIDÉ d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) à un montant de TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (331'000.- EUR) sans création ni émission d'actions nouvelles mais par simple augmentation du pair comptable de chaque action émise par la société de TROIS EUROS et DIX CENTS (3,10 EUR) à TRENTE-TROIS EUROS et DIX CENTS (33,10 EUR) soit une augmentation de TRENTE EUROS (30 EUR) par action.

L'Assemblée a constaté que l'augmentation de capital ci-avant s'est réalisée par incorporation au capital social des réserves disponibles de la Société à due concurrence.

La preuve de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire soussigné par des documents et attestations comptables.

Quatrième résolution:

L'Assemblée a DÉCIDÉ ensuite de procéder à une deuxième augmentation du capital social souscrit de la Société pour porter le capital social souscrit de son montant actuellement augmenté de TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (331'000.- EUR) à un montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (2'500'000.- EUR) soit une augmentation de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (2'169'000.- EUR).

Cinquième résolution:

L'Assemblée a DÉCIDÉ d'émettre cette fois-ci soixante-cinq mille cinq cent vingt-neuf (65'529) nouvelles actions sans mention de valeur nominale, toutes ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions et à libérées intégralement par des apports en numéraire de la somme de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (2'169'000.- EUR) ensemble avec une prime d'émission de NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-DIX CENTS (9,90 EUR).

Sixième résolution:

L'Assemblée prend acte que les actionnaires existants ont renoncé dans la mesure nécessaire à leurs droits préférentiels de souscription leur permettant de souscrire ces nouvelles actions et a DÉCIDÉ d'accepter la souscription des soixante-cinq mille cinq cent vingt-neuf (65'529) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, suivant la liste des actionnaires et de leurs souscriptions en annexe.

Ladite liste de souscription, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Souscription et Paiement

Le montant total de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-DIX CENTS (2'169'009,90 EUR) est à dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve de ce montant a été apportée au notaire instrumentant qui la constate expressément.

Ensuite l'Assemblée a DÉCIDÉ d'accepter lesdites souscriptions et libérations, comme indiquées dans la liste de souscription prémentionnée, d'attribuer les soixante-cinq mille cinq cent vingt-neuf (65'529) actions auxdits souscripteurs et d'allouer le montant de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (2'169'000.- EUR) au capital social souscrit et le montant de NEUF EUROS QUATRE-VINGT-DIX CENTS (9,90 EUR) au compte prime d'émission de la Société.

Septième résolution:

L'Assemblée a DÉCIDÉ de réduire le nombre d'actions à vingt-cinq mille (25'000) et de procéder ainsi à l'échange des soixante-quinze mille cinq cent vingt-neuf (75'529) actions totalisant le nombre d'actions après la deuxième augmentation de capital contre vingt-cinq mille (25'000) actions sans désignation de valeur nominale représentant finalement l'intégralité du capital social d'un montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (2'500'000.- EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des soixante-quinze mille cinq cent vingt-neuf (75'529) actions contre vingt-cinq mille (25'000) actions sans désignation de valeur nominale et à la nouvelle répartition de ces actions échangées entre les actionnaires existants de la Société.

Huitième résolution:

L'Assemblée a DÉCIDÉ de procéder à la refonte complète des statuts de la Société, pour les mettre inter alia en conformité avec l'objet social modifié et les augmentations de capital suivi de l'échange d'actions, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Nouveaux Statuts

"Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite, une société établie sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "J. Chahine Capital" (ci-après "la Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des présents statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège social.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète

de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des présents statuts.

Art. 4. La Société a pour objet principal la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers incluant principalement la gestion collective de portefeuille, c'est-à-dire la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif, au sens du Chapitre 13 de la loi luxembourgeoise modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (ci-après "la Loi de 2002").

La Société a également pour objet la gestion de portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de pension, sur une base discrétionnaire et individualisée en vertu d'un mandat donné par les investisseurs.

La Société pourra également prêter des services auxiliaires de conseil en investissements.

La Société pourra exercer toutes les activités et accomplir toutes opérations, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation, en respectant toutefois la réglementation applicable.

Art. 5. Le capital émis de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des présents statuts.

Forme des actions - Transfert d'actions

Art. 6. Toutes les actions sont et resteront nominatives: seule l'inscription dans le registre des actions nominatives fait foi de la propriété des actions. Il sera tenu un registre des actions nominatives au siège social de la Société. Tout transfert d'actions n'aura d'effet qu'après l'inscription dans le registre des actions nominatives de la déclaration écrite de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires ou l'accomplissement des formalités requises par la loi pour le transfert de créances.

Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par titre. S'il y a plusieurs personnes ayant des droits sur une même action, l'exercice des droits y afférents est suspendu jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire du titre à l'égard de la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Les cessions d'actions à titre onéreux ou gratuit, entre actionnaires ou en faveur de tiers, à l'exception du conjoint et des héritiers légaux, de même que les apports en société luxembourgeoise ou étrangère de quelque façon que se réalise cet apport, sont soumises aux restrictions qui sont énoncées ci-dessous.

Celui qui projette de céder toutes ou partie de ses actions doit en aviser immédiatement et par écrit le conseil d'administration de la Société en indiquant les nom, prénom et profession du cessionnaire projeté ou, s'il s'agit d'une société, sa dénomination et son siège social, ainsi que le nombre d'actions à céder, le prix proposé et les modalités de paiement de ce prix.

Ces actions seront offertes par préférence aux autres actionnaires qui bénéficieront d'un droit de préemption pour acheter les actions ainsi offertes au prorata de leur participation dans la Société au prix proposé, ci-après dénommé "prix de préemption".

En cas de contestation par les autres actionnaires du prix de préemption, celui-ci sera déterminé par un expert indépendant désigné par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg sur saisine de la partie la plus diligente. Le conseil d'administration fournira à l'expert toutes les informations qu'il demandera et lui donnera libre accès aux documents sociaux et comptables nécessaires pour l'établissement de son rapport. Les frais d'expertise seront pris en charge à part égale entre (i) l'actionnaire qui projette de céder des actions et (ii) ceux des actionnaires qui auront décidé de contester le prix de préemption. L'expert devra remettre son rapport aux parties concernées et au conseil d'administration dans un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de sa désignation.

Si un ou plusieurs actionnaires ne font pas usage de leur droit de préférence, leur part dans l'acquisition des titres dont la cession est projetée accroîtra le droit de préemption des autres actionnaires dans la proportion de leur participation respective dans la Société, n'étant pas comptées les participations du candidat cédant et de l'actionnaire renonçant à son droit de préemption.

La procédure à respecter sera la suivante:

1.- Dans les quinze jours de la réception de la notification du projet de cession, le conseil d'administration avisera tous les actionnaires de la faculté de préemption ouverte en leur faveur en leur indiquant le contenu de la notification et en les avisant qu'ils disposent d'un délai d'un mois pour accepter cette offre ou contester le prix de préemption.

2.- Dans le mois de cette notification aux actionnaires ou le cas échéant de la détermination du prix de préemption par l'expert indépendant, ceux-ci feront connaître au conseil d'administration leur intention d'user de leur droit de préemption en indiquant le nombre d'actions qu'ils souhaitent acquérir.

3.- Si le nombre d'actions pour lesquelles l'offre est valablement levée est inférieur au nombre d'actions offertes, le conseil d'administration en avise les actionnaires et leur indique le nombre d'actions pour lesquelles l'option n'a pas été levée. Ces actionnaires disposeront, à dater de cette notification, d'un nouveau délai d'un mois pour se porter éventuellement acquéreurs de ces actions.

4.- Si néanmoins le nombre d'actions pour lesquelles l'offre est levée demeure inférieur au nombre d'actions offertes, le droit de préemption des actionnaires devient caduc. Si l'offre est valablement levée, le conseil d'administration en avise l'actionnaire vendeur ainsi que les acheteurs et l'opération est conclue par cette double notification.

5.- En cas de non-exercice du droit de préemption par les actionnaires, l'actionnaire offrant pourra céder ses actions à l'acquéreur indiqué par lui dans sa notification au conseil d'administration et aux conditions y indiquées. Cette cession devra intervenir dans les trois mois à compter du jour où les autres actionnaires auront refusé l'offre. Si, à l'échéance de ce délai, la cession en faveur du tiers n'est pas intervenue, le droit de préemption des actionnaires renaîtra, selon les modalités envisagées ci-dessus.

Toutes les notifications faites en exécution du présent article se font par lettre recommandée à la poste.

Administration - Surveillance - Conflits d'intérêt

Art. 8. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après "la Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant que membre du conseil d'administration conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après "la Loi de 1915").

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président et pourra également désigner un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration et toute assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'assemblée générale ou les autres membres du conseil d'administration le cas échéant nommeront un autre administrateur ou, pour les assemblées générales, toute autre personne comme président pro tempore qui présidera la réunion en question.

Le conseil d'administration nomme les dirigeants de la Société au sens de la Loi de 2002 et s'il y a lieu, peut nommer un directeur général et/ou d'autres directeurs dont les fonctions seront considérées comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Ces dirigeants et directeurs peuvent ou non être administrateurs. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration sous réserve que la Société devra disposer d'au moins deux (2) dirigeants de façon permanente. Pour autant que les présents statuts et la loi n'en disposent pas autrement, les dirigeants et les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, dirigeants et directeurs une indemnité ou une rémunération annuelle fixe ou variable.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins deux jours ouvrables avant la date fixée pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre de cette convocation par assentiment écrit de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration qui peut se tenir par voie de conférence téléphonique ou par voie de visio-conférence permettant à tous les administrateurs de s'identifier et de s'entendre au même moment. Le mandat entre administrateurs est admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou télécopie à confirmer par écrit.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision prise par écrit par voie circulaire, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. La

date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution.

Art. 10. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple des membres présents ou représentés et votant. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour orienter et gérer les affaires sociales de la Société et pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

La conduite de l'activité de la Société sera déterminée par au moins deux dirigeants au sens de la Loi de 2002.

Le conseil d'administration peut déléguer à des tiers, pour le compte de la Société et sous sa responsabilité, l'exercice d'une ou de plusieurs des fonctions découlant de l'objet principal de la Société, aux conditions prévues par la Loi de 2002 et par l'article 15 du Chapitre II du Règlement grand-ducal du 13 juillet 2007.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles du mandat; la responsabilité des dirigeants se détermine en outre conformément à la Loi de 2002.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à des administrateurs, dirigeants, directeurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 15. Sous réserve des dispositions de la Loi de 2002, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou personnes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou personne ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, dirigeants, directeurs, fondés de pouvoir ou employés. L'administrateur, dirigeant ou directeur de la Société qui est administrateur, associé, dirigeant, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou personne avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, dirigeant ou directeur aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, dirigeant ou directeur devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire; rapport devra en être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé", tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec une société fournissant des conseils à la société ou avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

Art. 16. La Société fera contrôler ses comptes et ses documents comptables annuels par un réviseur d'entreprises agréé, externe et indépendant qui devra satisfaire aux exigences légales concernant leur expérience professionnelle.

Le réviseur d'entreprises est nommé par l'assemblée générale qui détermine la durée de son mandat.

Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Sauf en cas de modification des présents statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions réunies à l'assemblée, à la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée en désignant par écrit un mandataire.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées générales pourront se tenir aux heures et lieux fixés dans les avis de convocation concernés.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées par le conseil d'administration.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au réviseur d'entreprises.

Art. 21. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale pour affectation sur proposition du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des présents statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 23. Les présents statuts pourront être modifiés à tout moment par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 24. La Loi de 1915 et la Loi de 2002 trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Neuvième résolution

L'Assemblée a DÉCIDÉ de nommer la société "PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.", avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 65.477), aux fonctions de réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

Dixième résolution

L'Assemblée a DÉCIDÉ de ratifier la cooptation de Monsieur Julien BERNIER, administrateur de société, né à Blois (France), le 14 octobre 1976, demeurant au 5, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, en sa qualité d'administrateur de la Société suite à la démission de Madame Henryka HERRMANN.

Le mandat de Monsieur Julien BERNIER prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Onzième résolution

L'Assemblée a DÉCIDÉ de nommer en tant que nouvel administrateur de la Société et ce jusque l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Monsieur François GARCIN, Directeur Général, né à Fort-de-France (France), le 25 août 1956, demeurant au 30, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôture l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. CHAHINE, H. HERRMANN, F. GARCIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2010. Relation: EAC/2010/2269. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010032714/368.

(100031279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Audubon Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.221.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010032606/10.

(100029804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Campus Marum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.867.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAMPUS MARUM S.A.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032660/12.

(100029746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Campus Marum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.867.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAMPUS MARUM S.A.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010032662/12.

(100029744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

A H Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.344.312,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.229.

Les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032652/15.

(100029728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Tanaform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 72.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032628/10.

(100029784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.**Tanaform S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 72.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032625/10.

(100029787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.**Repeg Holdings Lux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.569.750,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 84.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032634/11.

(100029781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.**Repeg Holdings Lux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.569.750,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 84.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032637/11.

(100029779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.**G.O. II - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 111.662.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032639/11.

(100029776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Clavadel Finance S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 60.099.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 février 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 29 janvier 2010.

- Madame Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élue nouvel Administrateur de la société avec effet au 29 janvier 2010 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010033320/19.

(100030503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Mould Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.850.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 janvier 2010 que:

1. La démission du commissaire, la société BF Consulting S.à r.l est acceptée.

2. Est élue, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- «REVICONSULT S.à r.l.», inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139.013 sise au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010033302/19.

(100030886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.168.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 12 février 2010 a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour BLUEORCHARD FUND SCA SICAV-FIS, Société en commandite par actions

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010033299/14.

(100031043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.